



ONZIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Autres questions financières**Dispositions financières pour la délégation tripartite
du Conseil d'administration au XVIII^e Congrès mondial
sur la sécurité et la santé au travail et au Sommet
sur la sécurité et la santé****(Séoul, République de Corée, 29 juin - 2 juillet 2008)**

1. Le bureau du Conseil d'administration a recommandé que, sous réserve que des dispositions financières soient prises, une délégation tripartite du Conseil d'administration soit nommée pour participer au XVIII^e Congrès mondial sur la sécurité et la santé au travail ¹.
2. Le XVIII^e Congrès mondial sur la sécurité et la santé au travail sera organisé à Séoul, en République de Corée, du 29 juin au 2 juillet 2008. Depuis 1955, le Bureau international du Travail organise tous les trois ans, en collaboration avec l'Association internationale de la sécurité sociale (AISS), un congrès mondial sur la sécurité et la santé au travail qui est accueilli par une institution nationale ayant des responsabilités dans ce domaine. L'institution nationale qui sera l'hôte de ce XVIII^e Congrès mondial est l'Agence coréenne de sécurité et de santé au travail.
3. Cette année, un sommet sur la sécurité et la santé sera organisé juste avant l'ouverture du Congrès mondial. Des ministres responsables du travail et de la santé, des dirigeants d'entreprise, d'importants représentants des employeurs et des travailleurs, ainsi que des dirigeants de grandes institutions actives dans le domaine de la sécurité et de la santé au travail réfléchiront à la manière de mobiliser les volontés politiques et s'efforceront de démontrer que des politiques judicieuses en matière de sécurité et de santé ont des retombées également bénéfiques pour les employeurs, les travailleurs et la société dans son ensemble, et qu'en conséquence une place plus importante est accordée aux questions de sécurité et de santé au travail dans les programmes nationaux et internationaux.
4. Le coût de la participation de la délégation tripartite, estimé à 30 700 dollars des Etats-Unis, couvre le coût des billets d'avion, les indemnités journalières de subsistance, les frais d'assurance et les frais accessoires de voyage. Comme aucune provision n'a été

¹ Document GB.301/19.

constituée dans le programme et budget pour 2008-09 pour couvrir l'envoi de cette délégation, il est proposé que le coût total, à savoir 30 700 dollars des Etats-Unis, soit financé en premier lieu par des économies réalisées dans la partie I du programme et budget pour 2008-09, étant entendu que, si cela s'avérait impossible, le Directeur général proposerait d'autres méthodes de financement à un stade ultérieur de l'exercice biennal.

5. La commission voudra sans doute recommander au Conseil d'administration d'accepter que le coût total de la délégation tripartite (30 700 dollars E.-U.) soit financé en premier lieu par des économies réalisées dans la partie I du programme et budget pour 2008-09, étant entendu que, si cela s'avérait impossible, le Directeur général proposerait d'autres méthodes de financement à un stade ultérieur de l'exercice biennal.

Genève, 11 mars 2008.

Point appelant une décision: paragraphe 5.